

CONDITIONS GENERALES

1. Uniquement les présentes conditions générales, qui sont reproduites sur les bons de commande, les bons de livraison et les factures, sont applicables sur toutes les conventions. Nous déclinons formellement toutes les conditions d'achat possibles des clients. En plaçant sa commande, le client est estimé de connaître et d'accepter ces conditions. Ces conditions remplacent toutes les précédentes.

2. Tous nos délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans engagement.

3. Toutes nos factures sont payables au comptant, sauf si indiqué autrement sur la facture. Chaque facture non payée à son échéance porte de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une sommation, un intérêt de 15% par an. Dans ce cas toutes réductions données sont annulées automatiquement. En outre, en cas de non paiement à l'échéance indiquée, le montant total de la facture ou le solde sera majoré d'une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de 500 Euro, et ceci sans préjudice en notre droit de porter en compte à l'acheteur tous les frais de mise en circulation d'effets de quittances ainsi que tous frais de déplacement exposés par nos représentants en vue d'effectuer le paiement. Les intérêts sont calculés à partir du 30^{ème} jour après la date de facture, cette dernière non comprise dans ledit délai. Dans marchandises deviennent seulement propriété de l'acheteur si toutes les sommes dues, y compris les possibles intérêts et frais, sont parvenues intégralement au vendeur. Dans le cas où l'acheteur manquerait à l'un quelconque de ses engagements, nous pourrions le considérer déchu du bénéfice du terme. Dans ce cas, la convention sera résolue de plein droit et sans autre formalité, et les marchandises devront nous être restituées immédiatement. Les montants déjà avancés restent propriété du vendeur comme titre d'indemnité. Le défaut de paiement d'une facture à son échéance entraîne de plein droit l'exigibilité de toutes factures non échues.

4. Nous nous réservons le droit d'annuler tous contrats conclus par nous-mêmes, si à la cause de force majeure nous sommes dans l'impossibilité de les effectuer. Comme cas de force majeure, nous considérons en plus des cas normaux (guerre, danger de guerre, mobilisation totale ou partielle de la Force Armée, crue, décrue, incendie, grève, etc...) l'interdiction d'importer ou d'exporter, la limitation d'importation, les décisions prises par le Gouvernement qui créeraient de difficultés importantes qui influenceraient en vigueur nos prix, etc...

5. Nous nous réservons aussi le droit de résilier unilatéralement de plein droit et sans mise en demeure préalable tout contrat en cours lorsqu'il apparaît d'éléments objectifs que la situation financière de nos contractants ne se montre pas comme assez solvable pour effectuer notre convention. Nous considérons comme éléments objectifs outre: l'apparition de protets, la notification de citations en justice à la requête d'un créancier et toutes saisies conservatoires ou d'exécution.

6. Le transport et l'expédition se font aux risques et périls de l'acheteur, même si les marchandises sont vendues lieu de destination.

7. En cas de location de matériel, un bon de livraison sera signé par le client à livraison ou la recherche du matériel loué. Le client reste entièrement responsable pour le cas éventuels de perte ou d'accident avec le matériel, jusqu'au moment où il reçoit une quittance écrite. En cas de perte ou accident, tous les frais pour le remplacement ou la réparation du matériel seront exigibles immédiatement, ainsi que les frais pour louer entretemps du matériel similaire pour la période que le matériel ne soit pas réparé ou remplacé.

8. Toutes contestations nées de la présente convention seront de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Louvain.